

[Texte]

allow us to film that presentation.

Personally I did not see how it would interfere with the dignity or the decorum of the institution, but nevertheless we were not allowed. Similarly, we are not allowed to take our cameras elsewhere in the building without the permission of the Speaker. I am sensible of his concern for the maintenance of necessary standards of decorum in the building. Nevertheless, it is a handicap under which we operate. To that extent it is not satisfactory.

The Chairman: Gentlemen, there will be a meeting next Wednesday to discuss the other matters, and on behalf of all of us I would like to thank the witnesses. I am sorry we have to conclude in a hurry, but I have a feeling we will be seeking your advice again next fall.

Mr. Lambert: I wonder if CTV might have a look at the question of libel and slander; just what they want by way of protection.

Mr. Packham: We would be glad to.

The Chairman: What is left of the meeting is adjourned.

[Interprétation]

mais l'Orateur, qui a autorité pour ces questions, ne nous a pas permis de filmer cette présentation.

Personnellement, je ne vois pas comment nous aurions porté atteinte à la dignité ou au formalisme de l'institution, mais de toute façon, on ne nous a pas permis d'entrer. Pareillement, on ne nous permet pas de transporter nos caméras ailleurs dans l'édifice, sans la permission de l'Orateur. Je comprends fort bien que ce dernier s'inquiète du respect du décorum dans l'édifice. Cependant, il n'en reste pas moins que pour nous il s'agit là d'une restriction. Dans ce sens, les dispositions actuelles ne sont pas satisfaisantes.

Le président: Messieurs, nous aurons une séance mercredi prochain où nous étudierons les autres questions en cause, et je me permettrai maintenant de me faire l'interprète de nous tous pour remercier nos témoins. Je regrette de devoir mettre un terme à cette séance aussi rapidement, mais j'ai bien l'impression que nous aurons à nouveau besoin de vos conseils l'automne prochain.

M. Lambert: Je me demande si la CTV pourrait examiner cette question de la diffamation verbale et écrite, examiner la question de savoir ce qu'ils veulent obtenir en matière de protection.

M. Packham: Nous ne serons que trop heureux de le faire.

Le président: La séance est levée.